
Adresse des jeunes en réquisition de la commune de Pacy-sur-Eure, qui invitent la Convention à rester à son poste et jurent de maintenir l'unité de la République, lors de la séance du 23 ventôse an II (13 mars 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse des jeunes en réquisition de la commune de Pacy-sur-Eure, qui invitent la Convention à rester à son poste et jurent de maintenir l'unité de la République, lors de la séance du 23 ventôse an II (13 mars 1794). In: Tome LXXXVI - Du 13 au 30 ventôse an II (3 au 20 mars 1794) p. 409;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1965_num_86_1_30896_t1_0409_0000_6

Fichier pdf généré le 22/01/2023

d'autres qui veulent briser leurs fers pour venir se ranger sous l'égide de la Constitution française, et que les sentiments de la liberté font des progrès à raison de nos conquêtes.

Vive la République une et indivisible. Périclitent les tyrans et leurs esclaves ».

BASTIAN (*v.-présid.*), GRIMMER (*agent nat.*),
EMBSER, BARTHOLDY, ADOLAY (*secrét.*).

3

Les républicains, en réquisition, de la commune de Pacy-sur-Eure, invitent la Convention nationale à rester à son poste ; ils jurent de n'abandonner le leur que lorsque la République, une et indivisible, sera affermie sur des bases inébranlables, et que les tyrans seront punis de leurs forfaits (1).

[Pacy-sur-Eure, 20 vent. II] (2)

« Citoyens,

L'heure qui nous appelle sous les drapeaux de la Liberté vient de sonner ! Quoique jeunes encore nous nous croyons dignes de servir la patrie. Déjà nos frères nous ont ouvert le chemin de la gloire et nous croyons remplir nos devoirs que de leur ressembler. Votre décret du 23 août (vieux style) a jetté l'effroi dans l'âme des despotes. Ils ont tremblé ; la terreur s'est emparée d'eux et de leurs âmes impies. Ils ont senti qu'ils ont tout à redouter lorsque des Républicains ont juré leur perte.

Citoyens représentants, le mouvement révolutionnaire s'exécute avec succès. Les conspirateurs portent sur l'échafaud leurs têtes coupables, il vous reste à diriger ce mouvement. Restez donc à votre poste et que de la Montagne soit lancée la foudre destructrice des coupables ; que les traîtres périssent et que les innocents soient sauvés.

Nous croyons devoir, Citoyens représentants, renouveler en vos mains le serment sacré des Français. Nous jurons de maintenir l'unité et l'indivisibilité de la République, de ne poser les armes que lorsqu'elle sera affermie sur des bases inébranlables, et que les tyrans seront punis de leurs forfaits.

Nous n'avons jamais juré en vain. Nous ne sommes pas des parjures ».

L. SORTI fils, GORGE, marque de J. CHÉDEVILLE, Nicolas DURAND, SOUQUE, Jacques GUTERRIAN, J.-B. LE CERF, S. MERCIER, marque de P. LE POUZÉ, marque de Cl. BERTIN, TOURNEUR, marque de Fr. TOURNEUR, SALINOIT, CAILLOU.

4

La société populaire de Mantes, département de Seine-et-Oise, écrit au président de la Convention qu'unie de cœur et d'esprit à la Montagne, elle vient d'armer, monter et équiper un

(1) P.V., XXXIII, 270. B⁴ⁿ, 23 vent. ; M.U., XXXVII, 394.

(2) C 295, pl. 992, p. 17.

cavalier jacobin, dont le civisme et la valeur combattront pour l'égalité et la liberté.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

5

Les administrateurs du district d'Argenton annoncent que la raison triomphe, et que le fanatisme s'évanouit : ils envoient les vases d'églises de 51 communes, montant à 338 marcs 4 onces et demie ; plus, 6 marcs 7 onces 6 gros d'argenterie, trouvée dans deux maisons d'émi-grés (2).

6

La société populaire de Mortain félicite la Convention nationale des mesures qu'elle a prises par son décret du 8 de ce mois, pour faire marcher la révolution : elle invite la Convention à rester au sommet de la Montagne. Si le peuple, dit cette société, est grand et généreux, il n'en est pas moins terrible envers ses ennemis les plus cachés.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

[Mortain, s. d.] (4).

« Citoyens représentants,

La Société populaire de Mortain vient d'entendre au milieu des applaudissements et des cris mille fois répétés de Vive la Montagne, Vive la République, la lecture de votre décret du 8 de ce mois. Ce décret tout à la fois sage et vigoureux, va enfin porter le dernier coup aux aristocrates et leur apprendre que, si le peuple français est grand et généreux, il n'en est pas moins terrible envers ses ennemis, même les plus cachés quand une fois il a pû les découvrir ; intrépides Montagnards, fidèles à vos serments, restez toujours fermes sur le sommet de cette Montagne d'où vous lancez avec impétuosité la foudre qui va bientôt écraser le dernier de nos ennemis et que la guerre à mort que vous avez jurée à tous les despotes et à leurs vils esclaves, soit l'aurore de la liberté de tous les peuples ; tels sont les vœux de tous les vrais patriotes et ceux en particulier de la Société populaire et républicaine de Mortain. Courage Montagnards, Vive la République ».

P.c.c. : JANIN (*secrét.*), G. CUROSPIER (*présid.*),
LE BRETON (*secrét.*).

7

La commune de Limoges écrit qu'elle fait remettre à la trésorerie nationale onze croix dites de Saint-Louis avec trois cachets d'argent, et qu'elle a versé dans le magasin du district, pour les défenseurs de la patrie, 539 chemises,

(1) P.V., XXXIII, 270. B⁴ⁿ, 23 vent. (suppl^t).

(2) P.V., XXXIII, 270-71. B⁴ⁿ, 23 vent. (suppl^t) et 24 vent. (1^{er} suppl^t).

(3) P.V., XXXIII, 271. B⁴ⁿ, 24 vent. (1^{er} suppl^t).

(4) C 295, pl. 992, p. 18.